

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 31 janvier à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 25 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie du Pré, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre : 01
Nombre d'abstentions :

Présents : Alexandra BUTEL, Jean LAPEYRE, Jacqueline PUGET, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Marie-Jo CAYOL, Jérémy SARRAZIN, Marie-Paule ROGOU, Frédérique PRAL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS

Excusés/pouvoirs : Stéphane PATRAS (pouvoir donné à A. BUTEL), Cécile LAPEYRE

Secrétaire de séance : Jacqueline PUGET

**Objet : Désignation de la personnalité qualifiée siégeant au sein du
Conseil d'Administration de la SEM Dévoluy**

Vu les dispositions de l'article 1524-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Considérant la désignation de M. Laurent THÉLÈNE comme étant la personnalité qualifiée au sein du Conseil d'Administration de la SEM Dévoluy par la délibération n°2018-094 du 23 octobre 2018,

Considérant la lettre RAR adressée par M. Laurent THELENE, personnalité qualifiée au sein du Conseil d'Administration de la SEM Dévoluy, faisant part de sa volonté de démissionner de sa fonction d'administrateur, à date d'effet du 02 février 2023,

Considérant la vacance de ce siège, il convient de désigner une nouvelle personnalité qualifiée qui prendra ses fonctions à compter du 02 février 2023,

Considérant que face aux enjeux pour le territoire, il est important que la personne choisie pour assurer ces fonctions soit en mesure de rassurer les investisseurs, en raison de ses compétences et de ses connaissances.

Considérant que Jean-Marie BERNARD, en plus d'avoir participé à la construction de la SEM, en a été le premier Président Directeur général durant une période de deux années et en sa qualité antérieure de maire, a assuré les fonctions d'autorité organisatrice du service délégué.

Il est la seule personne qui incarne la sécurité et qui représente à la fois la continuité et le renouveau.

Sur proposition de Mme le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Marie BERNARD comme personnalité qualifiée au sein du Conseil d'Administration de la SEM Dévoluy.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 31.01.2023
Publié le : 31.01.2023
Affiché le : 31.01.2023